



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX



Réunion du 24 Octobre 2024

Procès-verbal N°07

Président : Xavier VÉLILLA

Présents : Christian BURRIEL - Jean Claude CASSÉ – Noël FAVARIN - Fany GONZALEZ - Isabelle GOUX – Jacques WARIN

SEANCE RESTREINTE

**DOSSIER N°12 *MATCH N°28860727 : U.S LECTOURE / FORZA LSJ 3 – Challenge District – Phase 1 - Poule E –
Journée 2 du 16/10/2024
*Réserve non confirmée***

Réserve d'avant match formulée par l'U.S LECTOURE sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de FORZA LSJ 3 au motif que des joueurs de cette équipe sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Cette réserve n'a pas fait l'objet d'une confirmation par le club de l'U.S. LECTOURE

Considérant les dispositions de l'article 186 des Règlements Généraux de la F.F.F. concernant la confirmation des réserves

Par ces motifs

La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, après en avoir délibéré, **statue** :

- Réserve de l'U.S. LECTOURE : **IRRECEVABLE**
- Homologue le résultat suivant le score inscrit sur la FMI
- Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions seniors.

Droit de réserve non confirmée : 25€ portés au débit du compte District de l'U.S. LECTOURE (529408)

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel du District du Gers dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification et selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Le secrétaire
Jacques WARIN

Le Président
Xavier VÉLILLA